

La Compagnie se réserve le droit de demander toute autre exigence jugée nécessaire pour l'étude du dossier, et ce à tout moment.

Statut/catégorie d'emploi	Produit	Admissibilité	Exigences particulières
Résident permanent :			
	Vie Maladies graves Avenant invalidité	Dès l'arrivée au Canada	<ul style="list-style-type: none"> Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. (Adultes seulement)
Résident non permanent :			
Permis de travail pour les occupations de classification FEER 2 et plus. (Ex : Technicien, commis, plombier etc.) : Permis lié à un employeur ou Permis ouvert ou Permis post-diplôme	Vie Maladies graves Avenant invalidité	<ul style="list-style-type: none"> Dès l'arrivée au Canada Montant maximum: <ul style="list-style-type: none"> - Vie: 500 000\$, possibilité de 1 000 000\$ sous réserve d'une demande de résidence permanente - MG: 100 000\$, possibilité de 250 000\$ sous réserve d'une demande de résidence permanente <p>Avenant invalidité : 1000\$ avec période d'indemnisation de 2 ans avec l'option sans garantie seulement sous réserve d'une demande de résidence permanente</p>	<ul style="list-style-type: none"> Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. (Adultes seulement) Copie du permis de travail valide pour au moins 3 mois. Copie de la demande de résidence permanente Pour l'avenant invalidité et l'assurance maladies graves, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion.
Programme des candidats des provinces (PCP) ou Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou Permis de travail : pour les occupations de classification FEER 0 et 1 (Ex : Gestionnaire, médecin, avocat, ingénieur, pharmacien, etc.)	Vie Maladies Graves Avenant invalidité	<ul style="list-style-type: none"> Dès l'arrivée au Canada Montant maximum: <ul style="list-style-type: none"> - Vie: 2 000 000\$ - MG: 500 000\$ - Avenant invalidité*: 3 500\$ 	<ul style="list-style-type: none"> Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. (Adultes seulement) Copie de la lettre d'acceptation au programme des candidats des provinces ou de Certificat de Sélection du Québec. Pour l'avenant invalidité et l'assurance maladies graves, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion. <p>* Pour les détenteurs de permis de travail pour les occupations de classification FEER 0 et 1, l'avenant invalidité sera limité à 1000\$ avec un période d'indemnisation de 2 ans avec l'option sans garantie seulement sous réserve d'une une demande de résidence permanente</p>

Statut/catégorie d'emploi	Produit	Admissibilité	Exigences particulières
Conjoint et enfants à charge de résidents temporaires ou permanents	Vie	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum : <ul style="list-style-type: none"> - Vie : (Sous réserve d'une demande de résidence permanente) Conjoints à charge: 100% du montant du conjoint jusqu'à un maximum de 500 000\$ Enfants à charge: 100% du montant du parent jusqu'à un maximum de 250 000\$ Considération individuelle selon statut du parent pour montant plus élevé - MG : 100 000\$ • Aucun bénéfice permis sauf avenant Maladies graves 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. (Adultes seulement) • Copie de la demande de résidence permanente. • Pour la maladie grave, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion.
	Maladies graves		
	Avenant invalidité	Non éligible	
Aide familiale /Nanny	Vie	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum: <ul style="list-style-type: none"> - Vie : 500 000 \$ - MG : 100 000 \$ • Aucun bénéfice permis sauf avenant Maladies Graves 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. (Adultes seulement) • Copie du permis de travail valide pour au moins 3 mois. • Pour l'assurance maladies graves, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion. • L'assuré doit être propriétaire de son contrat.
	Maladies graves		
	Avenant invalidité	Occupation non admissible	

Statut/catégorie d'emploi	Produit	Admissibilité	Exigences particulières
Permis d'étude	Vie	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum: <ul style="list-style-type: none"> - Vie: 250 000\$ • Aucun bénéfice permis 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. (Adultes seulement) • Copie du permis d'étude.
	Maladies graves et Avenant invalidité	Non éligible	
Réfugié	Vie	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum: <ul style="list-style-type: none"> - Vie: 250 000\$ - MG: 100 000\$ • Aucun bénéfice permis sauf avenir Maladies Graves 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. (Adultes seulement) • Copie de la lettre d'acceptation comme personne protégée au Canada. • Pour l'assurance maladies graves, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion • Copie de la demande de résidence permanente.
	Maladies graves		
	Invalidité	Non éligible	
Citoyen étranger :			
	Tout produit	Non éligible	